

05
SEPTEMBRE
2017
LEVALLOIS-PERRET



communiqué de presse

GEODIS OBTIENT UNE NOUVELLE ACCRÉDITATION DOUANIÈRE POUR SON SITE D'APRILIA EN ITALIE

L'office régional italien des douanes (SOT - Sede Operativa Territoriale) a attribué au site GEODIS d'Aprilia en Italie, l'accréditation de bureau de présentation des marchandises et entrepôt sous douanes, comme défini dans le code des douanes européen (CDU) entré récemment en vigueur.

Cette accréditation permet aux clients de GEODIS de bénéficier d'une sécurité accrue pour leurs marchandises transitant par ce site. Elle renforce également la compétitivité de GEODIS sur le marché italien.

En mai 2016, les dispositions de la réglementation européenne n° 952/2013 sont entrées en vigueur, et on fait évoluer le code des douanes italien. Grâce à la numérisation accrue des échanges entre les entreprises et les autorités douanières, les processus ont été radicalement simplifiés, de manière à réduire les délais de dédouanement et à offrir aux utilisateurs des services des douanes une traçabilité sur l'ensemble de leurs flux import / export.

Cette accréditation a été attribuée au site GEODIS d'Aprilia à l'issue d'une période d'évaluation approfondie pendant laquelle l'office des douanes s'est assuré que le site se conformait à toutes les normes requises, depuis l'application des procédures relatives à la documentation jusqu'aux exigences en matière de sécurité, de conformité et d'obligations fiscales.

Grâce à l'autorisation obtenue à Aprilia, GEODIS en Italie est en mesure de proposer à ses clients une gestion plus fluide et plus efficace de leurs flux de marchandises. Le site poursuivra sur cette lancée en postulant au statut d'OEA (opérateur économique agréé), le plus haut niveau d'autorisation accordé par les autorités douanières. À partir de 2020, le statut d'OEA deviendra une obligation pour les entreprises de logistique exerçant leurs activités à l'échelle internationale.

Dario Sordelli, directeur des opérations du Métier Logistique Contractuelle de GEODIS en Italie, a déclaré à ce sujet : « *Dans un contexte de marché exigeant une excellente connaissance des réglementations, nous sommes particulièrement satisfaits d'avoir obtenu cette accréditation. Notre objectif consiste à améliorer en continu la performance de nos activités. En répondant aux défis qu'implique le nouveau code des douanes, le site d'Aprilia nous aide à atteindre cet objectif.* »

communiqué de presse

Le site de GEODIS à Aprilia s'est toujours montré particulièrement enclin à adopter des innovations et à proposer des services à valeur ajoutée à ses clients. Cette dernière accréditation s'inscrit dans un ensemble de services douaniers spécifiques proposés en parallèle d'activités logistiques classiques et de services de transport nationaux et internationaux.

GEODIS - www.geodis.com

GEODIS est un opérateur de la chaîne logistique se classant parmi les plus grandes entreprises dans son domaine en Europe et dans le monde. GEODIS, qui appartient à la branche SNCF Logistics du groupe SNCF, est le quatrième prestataire logistique européen et le septième au niveau mondial. En 2016, GEODIS est également répertorié par Gartner comme « Leader » dans son rapport « Magic Quadrant » sur les acteurs 3PL dans le monde. Le rayonnement international de GEODIS s'appuie sur une présence directe dans 67 pays et un réseau mondial qui relie plus de 120 pays. Fort de ses cinq Métiers (Supply Chain Optimization, Freight Forwarding, Logistique Contractuelle, Distribution & Express et Road Transport), GEODIS prend en charge la chaîne logistique de ses clients et leur fournit des solutions complètes en s'appuyant sur plus de 39 500 collaborateurs, sur ses infrastructures, ses processus et ses systèmes d'information. En 2016, GEODIS a réalisé un chiffre d'affaires de 8 milliards d'euros.

CONTACT PRESSE

Bruno DELFILS

GEODIS – Directeur Marketing et Communication Groupe

00 33 (0)1 56 76 22 45

bruno.delfils@geodis.com
